



Assemblée plénière du 04/10/2016

« Le transport fluvial de marchandises, une opportunité structurante pour les Hauts de France »

Le transport fluvial de marchandises n'est pas une « opportunité », mais bien une nécessité pour les Hauts de France et l'ensemble du territoire métropolitain.

La réalisation du Canal Seine Nord Europe, vecteur essentiel du développement du transport fluvial, doit s'inscrire pleinement dans une démarche de développement humain durable reposant à égalité sur trois piliers :

- l'économique,
- le social,
- l'environnemental.

La CGT s'intéresse depuis de nombreuses années au projet Seine Nord Europe.

Elle n'a eu de cesse d'interpeller les pouvoirs publics, les gouvernements successifs, sur :

- la labellisation « grand chantier », permettant d'apporter un minimum de droits et garanties aux salariés appelés à y travailler.
- L'abandon du système de financement appelé « Partenariat Public – Privé » consistant à socialiser les coûts et à privatiser les profits. Lorsqu'il a été mis en œuvre, ce système a largement fait la démonstration du « perdant/perdant » pour la puissance publique (et donc le contribuable) et du « gagnant/gagnant » pour les grands groupes de BTP et les grands groupes financiers.

La CGT se félicite d'avoir contribué à gagner sur ces deux points.

Pour autant beaucoup reste à faire, notamment sur les conditions d'accueil, le recrutement et la formation des salariés avant et pendant le temps du chantier, et leur reconversion en fin de chantier.

Ce rapport-avis contient de nombreuses préconisations que la CGT ne partage pas, en particulier :

- L'instauration de zones franches sur les sites portuaires. Une zone franche, rappelons-le, est une zone permettant l'introduction de marchandises non communautaires en exonération de droits, de taxes et de mesures de politique commerciale. Cette mesure serait mortifère pour les acteurs économiques manufacturiers régionaux et métropolitains.
- La mise en œuvre de SEMOP. Ce sont des Partenariats Public-Privé qui n'en portent pas le nom et qui sont encore moins encadrées.
- La mise en place d'une gouvernance des ports intérieurs et maritimes qui telle que préconisée écarte les partenaires sociaux et environnementaux, soumet de fait les autres acteurs du transport multimodal au bon vouloir du GERIF et de ses partenaires financiers privés.
- Etc.

Ce rapport-avis ne porte pas de préconisations réellement susceptibles de participer à l'aménagement et au développement durable des territoires des Hauts de France. Les dimensions sociales et environnementales en sont par trop absentes.

Il est avant tout tourné vers le service d'intérêts privés et privilégie les grands acteurs commerciaux et financiers d'une mondialisation économique qui ignorent les territoires et les populations.

Ce rapport-avis est trop déséquilibré dans ses préconisations pour répondre à un véritable développement humain durable.

Le groupe CGT votera contre.